



LA GAZETTE DES DEUX VILLES

L'Edito du maire

A nouveau cette année nous avons réussi à contenir notre budget de fonctionnement nonobstant une baisse des dotations pour la deuxième année consécutive. Cette justesse de gestion nous a permis de ne pas augmenter la part communale sur l'ensemble des taxes. Toutefois, cela ne nous empêche pas d'échafauder de nombreux projets afin notamment de moderniser notre cadre de vie tout en respectant notre patrimoine. Très prochainement, la réfection de notre clocher devrait commencer ainsi que la transformation de notre ancienne réserve à incendie. Pour ces deux chantiers, la mairie agira en tant que maître d'ouvrage mais aussi en tant que maître d'oeuvre. Cette double casquette est un défi de taille pour l'équipe municipale mais cela devrait amoindrir les coûts d'environ 10%.

Je reste conforme à mes engagements, une réunion d'informations publique sur ces travaux sera organisée prochainement. Les actions menées par de nombreux bénévoles au quotidien, que je remercie chaleureusement, est aussi un facteur d'économie pour nos finances mais surtout un engagement citoyen fort et exemplaire.

Enfin pour conclure, un petit mot sur un sujet attendu par tous depuis trop longtemps : l'assainissement de notre village.

Le syndicat mixte d'assainissement de la seille aval (SMASA) a terminé ses études. Depuis un mois, les dossiers sont déposés à l'agence de l'eau pour instruction. L'accord est attendu pour juin ou septembre (date des commissions plénières).

En attendant, les terrains pour la lagune sont en cours d'acquisition. Le début des travaux est programmé pour la fin de cette année. Il est encore trop tôt pour organiser une réunion publique. Dès le dossier validé, le SMASA présentera ce vaste projet qui engendrera très certainement de nombreuses gênes ainsi qu'un impact financier notable pour l'ensemble des habitants de notre village. Un mal pour un bien, en effet nos rejets dans le milieu naturel via nos dispositifs de traitement des eaux usées ne sont plus acceptables. Et il est de notre devoir de préserver le milieu naturel dans lequel nous vivons.

Bonne lecture

Votre maire, Stéphane NICOLAS

BUDGET 2016

Budget 2015 consolidé:

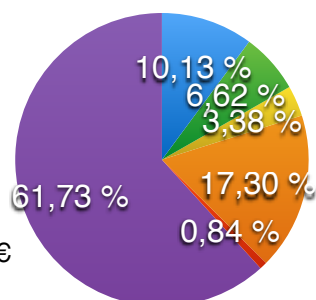
Les dépenses de fonctionnement de la commune sont en baisse en 2015 avec un montant de 98.772,62 euros (-7,4%) pour des recettes s'élevant à 139.337,64 euros.

Les dépenses d'investissement en 2015 ont été de 23.128,14 euros pour une recette de 37.240,32 euros.

Budget primitif 2016:

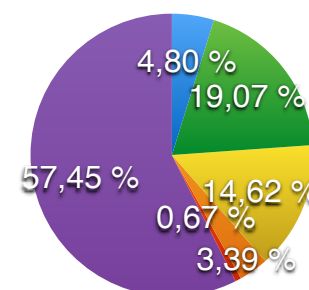
Dépenses de fonctionnement : 298.255,78 €

- Charges à caractère général 30.205 €
- Charges de personnel 19.748 €
- Atténuation de produits 10.093 €
- Autres charges gestion courante 51.585 €
- Dépenses imprévues et exceptionnelles 2.500 €
- Virement à la section d'investissement 184.124,78 €



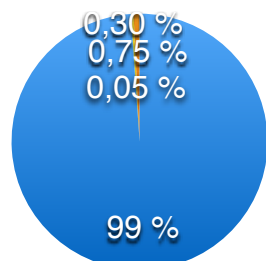
Recettes de fonctionnement : 298.255,78 €

- Produits de services 14.315 €
- Impôts et taxes 56.888 €
- Dotations et participations 43.618 €
- Autres produits 10.100 €
- Opérations d'ordre entre sections 2.000 €
- Résultats reportés 171.334,78 €



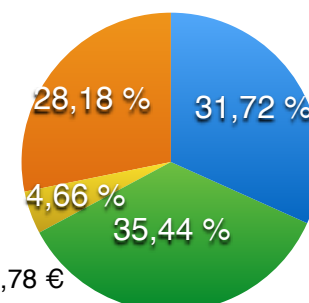
Dépenses d'investissements : 653.291,73 €

- Projets d'équipements 654.941,73 €
- Remboursement d'emprunts 350 €
- Opération d'ordre entre sections 2.000 €
- Dépenses imprévues 5.000 €



Recettes d'investissements : 653.291,73 €

- Solde d'exécution 207.233,95 €
- Subventions investissements 231.517 €
- Dotations fonds divers 30.416€
- Virement de la section de fonctionnement 184.124,78 €



Info Conseil Municipal : Création d'un poste d'adjoint

En raison du programme des travaux envisagés par la municipalité, il est devenu difficile pour elle d'en surveiller exactement la marche et de remplir ses multiples obligations, notamment en matière de suivi des marchés publics, d'autant plus que pour nombre d'entre eux, la mairie sera maître d'œuvre ainsi que maître d'ouvrage. Le corps municipal compte actuellement 2 adjoints mais ce nombre pourrait être porté à 3, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L2122- du CGCT. A cet effet, Monsieur Xavier MARI a été élu à la majorité absolue en qualité de 3ème adjoint avec pour principale délégation le suivi des marchés publics. Cette délégation prenant effet à compter du 1er mai 2016. Afin de minimiser l'impact financier consécutif à la nomination d'un 3è adjoint, sur proposition des 2 adjoints, par souci d'égalité, il a été décidé de porter les indemnités de fonction pour chacun des 3 adjoints, à 75 % du montant maximal du barème en vigueur. Cela implique la diminution des indemnités actuelles des 2 adjoints en place.

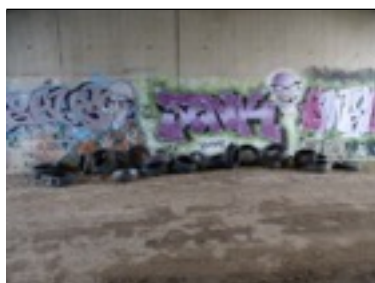
Le maire salue cette proposition qui est tout à l'honneur de S. Schuler et A. Herbiet.

Journée Brillance :

Comme chaque année avec l'arrivée des beaux jours, la municipalité et le conseil municipal des enfants organisent une journée d'actions le 28 MAI sur notre ban communal. Après s'être attaqué l'an passé au nettoyage de l'entrée du cimetière d'Achâtel et du calvaire, à la mise en peinture des rampes d'accessibilité, ..cette année quatre chantiers sont au programme.

Ces actions ont évidemment une petite incidence positive sur les finances communales en ces temps de restrictions, mais c'est avant tout une journée citoyenne, placée sous le signe de la convivialité ou tout un chacun peu apporter sa contribution à l'amélioration de notre cadre de vie. **Cette opération est ouverte à toutes et à tous, alors venez nombreux!**

Pour plus d'informations se renseigner au secrétariat de la mairie.



INCIVILITES

Depuis quelques mois la municipalité constate que des personnes mal intentionnées prennent leurs aises avec le matériel municipal, et, utilisent des endroits discrets pour y déposer leurs déchets en toute tranquillité.

Sachez que ces dépôts ou dégradations sont à la charge de la commune. Ces frais augmentent comme pour tout un chacun.

De tels actes ne sont pas indolores pour les finances communales déjà réduites ces derniers temps.

Aussi, et loin de toute idée de délation, si l'un d'entre vous remarque une personne déposant des déchets, merci de relever le numéro d'immatriculation du véhicule. Monsieur le Maire déposera plainte dans tous les cas auprès des services compétents.

Merci pour votre sens du civisme.

Le conseil municipal des jeunes de SAILLY ACHATTEL a le plaisir de vous inviter à une sortie vélo pour les petits et les grands

Dimanche 1^{er} mai 2016

Le parcours, accessible à tous, nous permettra de faire quelques pauses pour la cueillette du muguet, une pause pique-nique est également prévue (repas personnel tiré du sac) Point de départ : Mairie de Sailly Achâtel - Heure de rendez-vous : 10h00 – Heure de départ : 10h30. Sortie ouverte à tous, peuvent participer les enfants accompagnés de leurs parents ou non (dans la limite d'un effectif de 12 enfants non accompagnés). Les petits enfants qui ne savent pas rouler de manière autonome peuvent participer si leurs parents assurent leur déplacement (siège enfant, remorque, vélo suiveur,...). Chaque participant amène son vélo, il est recommandé de s'équiper d'un casque.

Si malheureusement la pluie s'invite, nous annulerons la sortie vélo mais nous pourrions tout de même partager un moment convivial en déjeunant tous ensemble à la Grange, nous pourrions improviser quelques jeux pour s'amuser ensemble.

AGENDA DU MAIRE

Janvier

07 Voeux C.C.S.M.*
 15 Voeux du Préfet
 22 Voeux S.M.A.S.A.
 25 Voeux S.I.V.O.M.
 26 Voeux Conseil Départemental
 27 Salon URBEST
 28 Conseil communautaire

Février

01 Conseil municipal
 03 Commission cadre de vie
 04 Réunion S.M.A.S.A.
 11 Conseil de fabrique
 18 Réunion commission scolaire S.I.V.O.M
 22 Conseil municipal
 25 Conseil communautaire

Mars

04 Réunion conseil départemental
 07 Conseil communautaire
 08 Rdv ADT
 10 Rdv BRGM / WEILLER
 10 Commission Travaux
 14 Commission Budget
 15 Commission Budget S.I.V.O.M.
 16 Commission ouverture des plis
 21 AG Pompiers Delme
 22 Conseil de fabrique
 23 Conseil municipal
 24 Conseil des écoles
 29 Rdv Asconit
 30 Commission finance S.I.V.O.M

Avril

04 Rdv Voegelé
 04 Réunion ouvrier communal S.I.V.O.M
 05 Rdv Protibat
 07 Rdv LEBRAS / MADDALON
 07 Commission cadre de vie
 13 Réunion PPA carte communale
 14 Réunion Bertrand SAS
 14 Conseil communautaire
 19 Rdv SPS
 20 Ag Maire
 21 AG S.I.V.O.M.
 27 AG SM

C.C.S.M* : Comité de Commune du Sud Messin.

DATES A RETENIR

En mai...

- Dimanche 1^{er}, CMJ : Sortie vélo
- Lundi 02, 20h30, Mairie : Salle du conseil
Réunion du conseil municipal
- Jeudi 05, 9h00, AFR: Salle associative
Marche de l'ascension
- Jeudi 05, 20h30, Mairie: Salle associative
Réunion d'information
- Lundi 23, 20h30, AFR: Salle associative
Réunion AFR

En juin...

- Lundi 6, 20h30, Mairie: Salle du conseil
Réunion du conseil municipal
- Samedi 25, 18h00, Grange communale
Soirée de la St Jean

En juillet...

- Mardi 5, après la classe
Début des vacances scolaires
- Lundi 4, 20h30, Mairie: salle du conseil
Réunion du conseil municipal

En Août...

- 6, 7, 8 Fête patronale
- Dimanche 31, Fin des vacances scolaires

MENTIONS LEGALES

Directeur de la rédaction : Stéphane NICOLAS
 Directeur délégué à la rédaction : Frédéric COLSON
 Membres de la rédaction : Le conseil municipal
 Crédits Photos : le conseil municipal.
 Contact : Mairie de Sailly-Achâtel
 Site internet: www-mairie-de-sailly-achatel.fr

Renouvellement des cartes d'identité :

Le préfecture de la Moselle nous signale un délai de 5 semaines pour retour des cartes d'identité. Aussi, pour toute demande de renouvellement de carte d'identité, nous conseillons fortement aux personnes désireuses de renouveler leur carte d'identité de tenir compte de ce délai et de présenter leurs demandes suffisamment à l'avance.



Réunion d'information :

Dans le cadre des travaux de renaturation de l'ancienne réserve incendie et de la rénovation du clocher de notre église Saint Epvre, une réunion d'informations aura lieu le 05 mai à 20H30 à la salle communale.

ETAT CIVIL

Bienvenue au petit Lorenzo qui est venu combler la vie de ses parents, Marie-Louise BANGRATZ & Jonathan OTT.

Votre Verger Communal en quatre questions.

Pourquoi un Verger:

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, et notamment des actions qu'elle entreprend sur la préservation de la biodiversité, la commune de Sailly-Achâtel a implanté un verger patrimonial. L'objectif de cette réalisation est quadruple :

- Réunir sur le thème du fruit des personnes intéressées, et impliquer les enfants afin de préserver le patrimoine écologique, humain et paysager que représentent les vergers traditionnels dans nos campagnes. Mais aussi tout simplement faire connaître les vergers
- Réhabiliter d'anciennes variétés de fruitiers peut-être disparues sur la commune afin de laisser un patrimoine "naturel" aux futures générations.
- Réunir les acteurs intéressés par les thèmes de l'environnement, du paysage, de la nature, et y sensibiliser les enfants.
- Aménager un terrain de la commune de 30 ares laissé en friches.

Le coût :

Promesse de campagne mais rigueur financière oblige, le conseil municipal avait décidé d'attribuer une enveloppe de 5.000 euros pour ce programme. Bien qu'ayant dimensionné ce projet à la taille de notre village, l'investissement nécessaire à la réalisation des travaux étaient au alentours de 10.500 € avec les plantations, l'accessibilité, le mobilier, les clôtures et du bénévolat. Nous avons alors envoyé de nombreuses demandes de subventions. Et c'est fin Août que la bonne nouvelle est arrivée avec une subvention de 50% de l'état via la DETR. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les travaux

Ce projet est le fruit d'un travail d'équipe. Tout a commencé au printemps 2015 avec un énorme travail de nettoyage, défrichage du terrain et de préparation du sol fait par l'ouvrier communal, conseillers et bénévoles. Puis à l'automne les professionnels ont pris la main avec :

- la mise en place des clôtures
- la plantation des végétaux.
- la réalisation d'un sentier d'accessibilité
- la mise en place du mobilier

Et maintenant ..

Notre projet a suscité un grand intérêt dans les communes environnantes mais aussi à de nombreuses fondations. Notamment la fondation nature de l'UEM qui a trouvé cette réalisation très positive, et pour nous encourager elle nous a attribué une subvention de 3000 euros. Cette bonne surprise va nous permettre de finaliser notre verger avec la mise en herbe ainsi qu'une clôture pour parfaire le tout. Une inauguration de cet bel espace sera fait cet été. Maintenant il ne reste plus qu'à laisser faire Dame nature et le temps...



Travaux Église :

L'entretien des édifices publics, bien que parfois onéreux, est une nécessité afin de conserver notre patrimoine. Cela faisait bien longtemps que quelques éléments chauffants de notre église ne fonctionnaient plus. Malheureusement, il n'était plus possible de trouver des pièces de rechange. A cœur vaillant rien d'impossible, et grâce à son acharnement, Mr Cuna da Silva a réussi à en retrouver. Aidé de bénévoles, ils ont remis en état l'ensemble des radiateurs de notre édifice pour un coût minimum de 500 euros. La municipalité les remercie chaleureusement.

A l'approche des beaux jours des travaux vont débuter dans notre village.

C'est pour cela que de petits panonceaux sont apparus aux abords de l'Eglise et de la retenue d'eau. Afin d'organiser l'arrivée des diverses entreprises et de sécuriser les lieux nous devons mettre en place des périmètres protégés et effectuer quelques préparatifs.

Périmètre protégé autour de l'Eglise,



Après les grands vents et les intempéries des derniers mois, l'édifice montre des signes de dégradations qui pourraient entraîner la chute de tuiles, de morceaux de crépis voire de pierres. C'est pourquoi, nous vous demandons, en attendant l'intervention des entreprises habilitées, de ne plus circuler dans le périmètre clos de murs autour de l'Eglise.

Périmètre protégé de la retenue d'eau

Ancienne réserve à Incendie que nous devons entretenir et faire évoluer, il nous a été demandé de la vidanger. Ceci afin de faciliter le travail des entreprises mais aussi de limiter l'arrivée d'animaux qui pourraient être perturbés par la présence d'hommes et de machines sur les lieux dans un avenir proche.

L'accès à cet espace est interdit à toute personne, hormis les entreprises désignées.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION



Deux nouveaux espaces fleuris respectueux de l'environnement :

Dans la continuité de la démarche d'optimisation des espaces verts et fleuris initiée il y a deux ans par la commune de Sailly-Achâtel, deux nouveaux espaces fleuris respectueux de l'environnement ont été mis en place. Pour cela la municipalité souhaite réaménager progressivement ses espaces fleuris dans le but de limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que l'arrosage et l'entretien tout en répondant aux attentes esthétiques des riverains et usagers. Ainsi au « grand orme » et « place du chapitre » ont été mis en place un film plastique agrémenté d'un paillage minéral esthétique pour le grand orme limitant la fréquence des arrosages et du désherbage tout en gardant un sous-sol de qualité. La plantation de plantes vivaces rustiques adaptées à la région (arbre décoratif, rosiers arbustifs, plantes fleuries, graminées...) finalise les deux nouveaux espaces fleuris. La première année étant la plus importante pour l'enracinement, n'hésitez pas à arroser ces deux nouveaux espaces ils vous en seront d'autant plus reconnaissants en vous gratifiant d'un développement et fleurissement esthétique et durable.



Grand Orme

Place du chapitre

Vente échafaudage :

Dans le cadre de son remplacement, la municipalité met en vente son échafaudage en l'état. Toute personne intéressée prendra contact avec la mairie.

Date limite : 21 mai 2016.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat.

Concours des maisons fleuries de Sailly-Achâtel 3^{ème} édition :

Les beaux jours arrivent et avec eux leur cortège de fleurs ! Afin de récompenser les Chastissaliens et Chastissaliennes, qui par leur investissement personnel dans le fleurissement de leur maison, contribuent à l'embellissement de notre village, le concours communal des maisons fleuries sera reconduit pour la troisième année consécutive. Ce concours est gratuit ouvert à tous les habitants de Sailly-Achâtel sans inscription préalable.

Toute personne souhaitant faire partie du jury peut se faire connaître auprès de la mairie ou contacter un des membres de la commission « cadre de vie ». **Le jury passera dans la commune fin juillet début août.**

Les prix sont définis comme suit : **Premier prix** : un bon d'achat de 35€

Deuxième prix : un bon d'achat de 20€

Troisième prix : un bon d'achat de 15€.

Le règlement du concours sera affiché en mairie courant juillet.